



Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE BELCOURT

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite municipalité,

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil de la Municipalité de Belcourt a adopté, lors de sa séance tenue le 4 décembre 2023, une résolution par laquelle est établi le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2024.

QUE les jours et l'heure du début de chacune des séances ordinaires sont fixés comme suit :

8 janvier	20h	5 février	20h
4 mars	20h	2 avril (Mardi)	20h
6 mai	20h	3 juin	20h
2 juillet (mardi)	20h	12 août	20h
3 septembre (mardi)	20h	7 octobre	20h
4 novembre	20h	2 décembre	20h

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister aux assemblées publiques qui se tiendront en cours d'année.

Donné à Belcourt
Ce 7 décembre 2023

Nathalie Lizotte,

Directrice générale

Greffière-trésorière